

Placer l'éducation au cœur de la coopération belge au développement

Recommandations d'Educaid.be en vue des élections parlementaires de 2019

Educaid.be réunit institutions, organisations et particuliers actifs dans le secteur de la formation et/ou de l'éducation au sein de la coopération belge au développement. La plateforme sert à renforcer la capacité de chaque organisation et à étendre et soutenir la politique belge en matière d'éducation et de développement. Educaid.be aspire à un monde où tous les enfants et les adolescents – filles comme garçons – disposent d'un accès égal à une éducation de qualité.



Une éducation inclusive et de qualité pour l'émancipation individuelle et la consolidation de la société

L'éducation est **un droit humain fondamental individuel** repris, entre autres, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Une éducation qualitative et inclusive, dès le plus jeune âge, exerce également un effet multiplicateur sur le développement durable des pays partenaires de la Belgique et constitue la pierre angulaire de la croissance sociale et économique inclusive, du respect de l'égalité des genres, des droits humains et de la coexistence pacifique.

En classe, les valeurs, les connaissances et les compétences essentielles pour promouvoir **l'égalité des genres, l'accès à un travail décent, la construction de la paix et la démocratie** sont enseignées aux enfants. Mais une éducation de qualité permet aussi de mieux comprendre la complexité des défis actuels, tels que le réchauffement climatique et la forte pression démographique, pour ensuite être mieux à même de les relever.

L'éducation pour les filles est un investissement intelligent et durable. Les jeunes filles bénéficiant d'un enseignement secondaire de qualité risquent trois fois moins d'être forcées à un mariage précoce que les filles n'ayant pas ou peu fréquenté l'école. Elles deviennent mères plus tard, ont moins d'enfants et sont mieux en mesure de les protéger contre certaines pratiques néfastes, telles que l'excision. Les jeunes filles capables de lire sont en meilleure santé et les chances de survie de leurs enfants sont cinq fois supérieures à celles des enfants de mères illettrées¹. Les femmes ayant été scolarisées envoient aussi plus souvent leurs enfants à l'école.

Crise de l'apprentissage chez les enfants dans les pays partenaires de la coopération belge au développement

En dépit des progrès importants engrangés au cours des dernières décennies, quelque **263 millions d'enfants et d'adolescents dans le monde ne sont toujours pas scolarisés**². La majorité d'entre eux vit en Afrique sub-saharienne, la principale région d'activité de la coopération belge au développement.

Dans les pays partenaires de la Belgique, les chiffres des enfants ne fréquentant pas l'école primaire restent particulièrement élevés. En outre, les enfants qui achèvent le cycle primaire n'accèdent généralement pas à l'enseignement secondaire. Au cours de la prochaine décennie, 1 milliard de jeunes devraient entrer sur le marché du travail, alors qu'aujourd'hui déjà plus de 650 millions de jeunes ne travaillent pas ou ne suivent pas de formation.

Outre l'accès limité, la **qualité** de l'éducation constitue aussi un problème. Dans le monde, plus de 617 millions d'enfants et d'adolescents ne disposent pas des compétences de base en lecture et en calcul, alors que la majorité d'entre eux est scolarisée³. Soit près de deux tiers des enfants dans le monde. Et ce, dans une économie mondiale où la connaissance joue un rôle toujours plus important. Au Niger, pays partenaire, moins d'un enfant sur dix maîtrise les compétences de base en lecture et en calcul au terme du cycle primaire.

Les **filles** rencontrent souvent plus d'obstacles que les garçons. Leur parcours d'apprentissage est rendu difficile ou impossible par les normes sociales, la discrimination de genre, la violence liée au genre, les mariages d'enfants ou les grossesses précoces, ou par un manque d'infrastructures scolaires et d'installations sanitaires adaptées ou de proximité. À chaque fois que 100 garçons ne sont pas scolarisés en Afrique sub-saharienne, 123 filles restent à la maison⁴. Les filles sont surtout discriminées sur le plan de l'achèvement des études. En Afrique sub-saharienne, seule 1 fille sur 4 termine le cycle secondaire⁵.

Pour terminer, les pays partenaires de la Belgique sont également confrontés à un important défi démographique. Dans certains pays, comme au Bénin et au Niger, la moitié de la population a moins de 18 ans. Et cette croissance démographique se poursuit. Ainsi, à l'horizon 2050, la République démocratique du Congo sera un des 10 pays les plus peuplés au monde. Les infrastructures scolaires, déjà très limitées, seront dès lors encore davantage mises sous pression en raison du nombre d'enfants toujours plus important.

Ce ne sont pas des défis futurs ! C'est aujourd'hui que nous devons agir.

¹ Rapport Mondial de Suivi sur l'Éducation de l'UNESCO (2016), <https://fr.unesco.org/gem-report>

² Institut de statistique de l'UNESCO, 2016.

³ Institut de statistique de l'UNESCO, 2017.

⁴ Institut de statistique de l'UNESCO, 2018.

⁵ UNICEF, 2018.

Une éducation inclusive et qualitative pour tous : échéance 2030 !

La situation dans les pays partenaires de la Belgique peut être améliorée, mais un engagement fort est requis.

Au niveau politique, la Belgique reconnaît l'importance d'une éducation inclusive et qualitative comme levier pour le développement. Notre pays s'est engagé à plusieurs niveaux :

- En septembre 2015, la Belgique a souscrit aux **Objectifs de développement durable (ODD)** qui visent au niveau mondial à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Le quatrième objectif de développement durable (ODD 4) a pour but d'assurer un apprentissage tout au long de la vie et une éducation inclusive et de qualité pour tous.
- Le **Consensus européen pour le développement**⁶ a inscrit l'éducation parmi les priorités de son programme, en confirmant « *qu'il est essentiel de répondre aux besoins des enfants et des jeunes en termes d'éducation afin de promouvoir une citoyenneté responsable, de développer des sociétés durables et prospères et de stimuler l'emploi des jeunes* ». Il confirme ainsi le soutien de l'UE en faveur d'un apprentissage tout au long de la vie et d'une éducation inclusive et de qualité.
- En juillet 2017, le **Parlement fédéral belge a adopté à l'unanimité une résolution** qui reconnaissait la scolarisation des filles comme levier fondamental de développement humain.
- En 2014, le Sénat a adopté une résolution dans laquelle l'éducation était présentée comme un des objectifs explicites de **l'aide humanitaire**.
- La **note stratégique sur l'éducation de la DGD** de 2013 inscrivait l'enseignement fondamental, ainsi que l'enseignement et la formation technique et professionnel parmi les priorités.
- Le soutien des **Communautés** à l'éducation dans les pays partenaires est moins systématique que le soutien du gouvernement fédéral. La dernière réforme du décret-cadre flamand relatif à la coopération au développement (qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019) a par exemple supprimé les thèmes transversaux (dont l'éducation faisait partie depuis 2016).

Sur le plan budgétaire, la situation est toutefois différente. Bien que plusieurs pays aient renforcé leur engagement envers l'éducation dans le Sud, les défis restent élevés pour nos pays partenaires.

Une récente recherche de l'UNESCO⁷ démontre que le soutien à l'éducation a atteint en 2016 son plus haut niveau depuis que les chiffres sont collectés. Entre 2015 et 2016, il a augmenté de 13%, un record absolu.

En Belgique, cependant, la part du secteur de l'éducation dans le budget de la DGD reste à la traîne et stagne depuis le début de la décennie à 7%. En chiffres absolus, cela signifie qu'il est passé de 94,1 M€ en 2010 à 81,4 M€ en 2016⁸.

En tout état de cause, les efforts de la Belgique semblent insuffisants à la lumière tant des défis cités que des recommandations internationales. Ainsi, une des principales recommandations de la commission mondiale de l'éducation (Education Commission)⁹ vise à augmenter le soutien à l'éducation des donateurs bilatéraux de 10 à 15% de l'APD.

⁶ http://ec.europa.eu/europeaid/policies/european-development-policy/european-consensus-development_en

⁷ *Aid to education: a return to growth? - UNESCO Global Education Monitoring Report, Policy Paper 36, May 2018.*

Voir fr.unesco.org/news/aide-education-retour-hausse et unesdoc.unesco.org/images/0026/002636/263616e.pdf

⁸ Notre analyse se concentre sur le seul budget DGD - qui comprend non seulement l'aide bilatérale ou indirecte mais également par exemple les contributions au Partenariat Mondial pour l'Education ou à la Banque Mondiale. Si on prend l'ensemble de la contribution belge à l'aide publique au développement, on constate une évolution de 4,48% à 5,58% du total de l'APD. Dans les faits, cependant, cette évolution semble due à la prise en compte dans les statistiques belges d'une partie de la coopération menée par l'Union européenne, plutôt qu'à une orientation claire de notre politique nationale. En outre, suite à une concertation menée entre la DGD et Educaid.be, le budget consacré aux bourses n'est pas inclus dans ce décompte.

⁹ <http://educationcommission.org/about/>

Recommandations

Educaid.be demande aux partis politiques et aux candidats participant aux élections parlementaires de 2019 de s'engager à placer l'éducation au cœur de la coopération belge au développement et dès lors de veiller à :

1. Soutenir le développement d'une **éducation inclusive et de qualité** dans les pays partenaires et par le biais d'institutions multilatérales, offrant aux enfants et aux adolescents vulnérables un accès aux connaissances et aux compétences, essentielles en vue d'une citoyenneté active et d'une participation au marché du travail.
2. Libérer davantage de moyens pour soutenir l'éducation en faisant passer l'aide belge au développement à **0,7% du PIB**. À cet effet, il faut que :
 - a. **10% au moins du budget de la coopération belge au développement soient consacrés à l'éducation** d'ici à 2020 et **15% à l'horizon 2030** ;
 - b. **4% au moins de l'aide humanitaire** doivent être consacrés à l'éducation en situations d'urgence, en prêtant particulièrement attention aux besoins des filles (adolescentes).
3. Analyser rigoureusement les besoins et les opportunités du secteur éducatif, lors de la conclusion de nouveaux **accords bilatéraux**, et reconnaître l'éducation comme une priorité. Continuer à miser sur la **coopération multilatérale**, tant diplomatique que financière, principalement en vue d'accroître l'accès à l'éducation pour les enfants et les adolescents vulnérables.
4. Investir dans l'**enseignement maternel et primaire** et garantir une transition en douceur entre l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Consacrer une attention particulière aux **filles** et aux obstacles rencontrés par celles-ci pour fréquenter et continuer à fréquenter les bancs scolaires.
5. Valoriser les atouts belges en matière d'**amélioration de la qualité de l'éducation** conformément à l'ODD 4. À cet égard, la qualité ne porte pas seulement sur les résultats d'apprentissage, mais aussi sur la création d'environnements scolaires sûrs et participatifs, de programmes de cours, d'outils pédagogiques, en vue de réaliser les objectifs d'apprentissage en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, au développement durable, à l'égalité des genres et aux droits des enfants.
6. Investir dans des **formations techniques et professionnelles** offrant un accès à un travail décent – plus particulièrement pour les groupes vulnérables, tels que les jeunes femmes, les réfugiés ou les déplacés (*personnes déplacées à l'intérieur du pays*). Créer une passerelle entre les **formations informelles et formelles**. Développer ou soutenir des programmes en vue de renforcer l'**autonomie des filles et des jeunes femmes**.
7. Renforcer les capacités en vue d'**un enseignement supérieur et d'une recherche de qualité** dans les pays partenaires de la Belgique, tant par le biais de la collaboration entre institutions que par le biais d'une répartition équitable des bourses entre filles et garçons. Ceci permettra de renforcer les établissements d'enseignement supérieur et les boursiers, et ainsi de concrétiser leur rôle en tant que « facteurs du changement ».
8. Veiller à ce que l'ensemble des jeunes et des adultes puisse acquérir les compétences de base, telles que **lire, écrire et calculer**.
9. Aider le secteur éducatif dans les pays partenaires à s'ouvrir à de nouveaux thèmes, tels que le **réchauffement climatique**. Stimuler la création de **Green Schools**, ou écoles vertes, construites et entretenues de manière écologiquement responsable, intégrant le réchauffement climatique au programme scolaire et où tous les enfants, et en particulier les plus vulnérables, sont protégés contre les catastrophes naturelles.
10. Encourager l'utilisation des **outils TIC** de manière équitable et inclusive, afin de soutenir ainsi l'éducation et de fournir aux enfants et aux adolescents l'accès aux informations et aux compétences, cruciales pour leur sens critique et la participation au marché du travail.